

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 23-09-2019 à 20 heures

Présents : Pierre ROUMILHAC, Alain PREVOT, Séverine CORDIER-DOHEY, Alexandre COLIN, Marie VAN DEN BERGHE, Laurent IMBERT, Alain MATHIEU, Denis DERVIN, Noël TREVISIOL

Excusée : Christhie MARTINEZ

Secrétaire de séance : Alexandre COLIN

- **Approbation du compte rendu du dernier conseil** :

Après délibérations, aucune observation n'étant formulée, le compte-rendu du dernier conseil est approuvé à l'unanimité.

- **Décision modificative** :

Il est nécessaire d'apporter quelques ajustements au budget principal :

Articles	Libellés	Diminution	Augmentation
FONCTIONNEMENT			
023	Dépenses imprévues	- 11 100	
60633	Fournitures de voirie		+ 1 000
615232	Entretien et réparations sur réseaux		+ 7 000
6226	Honoraires		+ 1 000
6237	Publications		+ 1 100
6455	Cotisations pour assurance du personnel		+ 1 000

Après délibérations, le conseil décide à l'unanimité d'accepter cette décision modificative.

- **Extension de l'éclairage public** :

Suite à la demande de la commune, le SEHV a fait une proposition pour mettre deux lampadaires supplémentaires dans le chemin de la mare et de la rivière. Les estimatifs sont de 2 598.06 € TTC pour le chemin de la mare avec 974.27 € de subvention, et de 2 780.98 € avec 1 042.87 de subvention pour le chemin de la rivière. Ces opérations nous laisseraient donc un solde net de 3 361.90 €

Après délibérations, le conseil décide à l'unanimité de donner suite à ce projet.

- **Délibération pour l'extinction de l'éclairage public** :

Certains villages n'ont pas d'éclairage public la nuit à des horaires variables, alors que le bourg reste éclairé toute la nuit. Le SEHV nous a informé qu'aucune délibération ne régissait ces règles et a suggéré d'en prendre une afin d'une part de nous mettre en règle avec la réglementation et d'autre part d'harmoniser les horaires entre les villages et éventuellement du bourg.

Après délibérations, le conseil décide à l'unanimité de couper l'éclairage la nuit de 23 h 30 à 5h 30 dans les villages suivants : Gattebourg, le Liboureux, Charbonnières, les Bordes, Mon Idée, le Chablard, le Maubert et le Bourg, les autres villages ne comportant pas les équipements nécessaires à une régulation des lampes.

Toutefois le Bourg restera allumé toute la nuit le samedi soir en raison des locations fréquentes de la salle polyvalente. Une information auprès de la population sera réalisée préalablement.

- **Demandes de subventions d'investissement** :

Nous avons sollicité l'ATEC pour une pré étude pour l'aménagement des allées du cimetière, ainsi que le programme de voirie 2020. Pour le cimetière, la réfection des allées les plus larges avec la mise en place d'un enrobé est estimée à 51 600 € TTC.

Les demandes de subventions sont à déposer avant le 1^{er} octobre pour le département. La DETR peut également être sollicitée pour les allées du cimetière.

Concernant la voirie (pour le SYGESBEM), l'ATEC propose la route des Gatines pour un estimatif de 32 400 €, et la route des Brugeauds au Maubert pour un montant prévisionnel de 26 400 €, soit une somme totale de 58 800 € TTC.

Après délibérations, le conseil décide à l'unanimité de demander les subventions auprès du département et de l'Etat pour ces opérations.

- **Demandes de subventions de l'AFM Téléthon :**

Comme chaque année l'association sollicite une subvention.

Après délibérations, le conseil décide à l'unanimité de lui attribuer 50 euros.

- **Modification des statuts du SYGESBEM :**

Depuis la rentrée dernière la région ne souhaitait plus que des syndicats tels que le SYGESBEM puissent être organisateurs du transport scolaire. Deux communes (Cieux et Gajoubert) étaient uniquement adhérentes sur la section transport, elles se retirent donc du syndicat.

D'autre part, suite à la fusion des communes de Bussière-Poitevine, Darnac, Thiat et Saint Barbant, la commune nouvelle de Val d'Oire et Gartempe devient adhérente en lieu et place de celles-ci.

Il est donc nécessaire de modifier les statuts du SYGESBEM, et les communes adhérentes doivent délibérer pour approuver cette modification.

Après délibérations, le conseil accepte à l'unanimité la modification des statuts du syndicat.

- **Questions diverses :**

Auberge : Devant le peu de candidatures, nous allons faire appel à la CCI, mais aussi à SOS villages sur TF1.

Travaux Vieux-Pont : Les travaux sont sur le point de débiter.

Repas communal, Noël des enfants : Pour mémoire nous avons fixé la date du repas au 1^{er} décembre, et le Noël des enfants au 14. Des devis vont être demandés.

Pour Noël, le cinéma est actuellement en travaux mais il nous proposera une programmation.

Travaux : Les travaux de voirie ont été réalisés dans de bonnes conditions. Concernant l'extension du hangar communal, nous attendons éternellement l'entreprise Abaux. L'aire de jeux va être livrée très prochainement avec beaucoup de retard...

Des petits investissements sont nécessaires (achat d'un rotofil, remplacement de la laveuse pour la salle, petit matériel pour la salle polyvalente : ...)

Danse : Des cours de danse vont avoir lieu à Blanzac.

- **Date du prochain conseil** : La date est fixée au lundi 4 novembre à 20 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, et aucune autre question soulevée, la séance est levée à 21 heures 15.